SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Lundi, le 5 octobre 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

244-2020 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

- 1.0 PENSÉE.
- 2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 5 OCTOBRE 2020.
- 3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020.
 - **3.2** Séance spéciale du 21 septembre 2020.

4.0 <u>ADMINISTRATION:</u>

- **4.1** Vente d'un terrain Partie du lot 6 277 499 Chemin Lévesque Autorisation de signatures.
- **4.2** Vente d'un terrain Partie du lot 6 377 795 Rue de Banff Autorisation de signatures.
- **4.3** Vente du lot 5 913 092 (lac Tortue) Autorisation de signatures.

5.0 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE:</u>

5.1 Formation – Incendie – Demande d'aide financière.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aqueduc – Boulevard Martel – Relevés.

7.0 <u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:</u>

- **7.1** Demandes de dérogations mineures Positions préliminaires.
 - **7.1.1** Mme Pauline Bouchard 68, rue d'Innsbruck.
 - **7.1.2** 2848-0115 Québec Inc. 90-96, route du Valinouët.
 - **7.1.3** M. François Boivin 14, rue d'Innsbruck.
- **7.2** Comptoir multi-services Aide financière.

8.0 LOISIRS ET CULTURE:

- **8.1** Camping Portes et fenêtres Soumissions.
- **8.2** Terrain de balle Tableau indicateur.
- **8.3** Club Caribou Conscrit Aide financière.
- **8.4** Loisirs Abolition du poste "employé d'Aréna" et création du poste "Employé-loisirs".

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES:

- **10.1** Correspondance Lac Lamothe.
- **10.2** Entente intermunicipale Autorisation.
- **10.3** Retraite M. Gilles Gauthier Motion de remerciements.

11.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

245-2020 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

246-2020 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 21 septembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 septembre 2020 soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

247-2020 Vente d'un terrain – Partie du lot 6 277 499 – Chemin Lévesque – Autorisation de signatures.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 6 277 499 d'une superficie d'environ 97 500 pieds carrés situé sur le chemin Lévesque au prix unitaire de .17\$/pi² (soit environ 16 500 \$) excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

248-2020 Vente d'un terrain – Partie du lot 6 377 795 – Rue de Banff – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 6 377 795 d'une superficie d'environ 1 900 mètres carrés situé sur la rue de Banff au prix de 35 000 \$ excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'un bâtiment de 4 unités d'habitation résidentielle à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

249-2020 Vente d'un terrain – Lot 5 913 092 – Lac Tortue – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du lot 5 913 092 d'une superficie d'environ 3 282 mètres carrés situé au lac Tortue au prix de 25 000 \$ excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

250-2020 Formation – Incendie – Demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT

que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT

que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT

qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT

que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT

que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 5 pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

251-2020 Aqueduc – Boulevard Martel – Relevé.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de la firme *Services Techniques SD* au montant budgétaire de 7 500,00 \$ (avant taxes) pour la réalisation d'un relevé d'arpentage par GPS et drone du boulevard Martel sur environ 3.3 kilomètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

252-2020 Demande de dérogation mineure – Mme Pauline Bouchard – 68, rue d'Innsbruck – Position préliminaire – 7690-17-3340.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue de Mme Pauline Bouchard, du 68, rue d'Innsbruck, visant à régulariser l'implantation :

- d'un garage qui empiète de 1.93 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- d'un garage en cour avant, alors que ce n'est autorisé qu'en cours latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 12-2020 l'acceptation de la présente demande:

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 16 novembre 2020 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Pauline Bouchard, du 68, rue d'Innsbruck, visant à régulariser l'implantation:

- d'un garage qui empiète de 1.93 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;
- d'un garage en cour avant, alors que ce n'est autorisé qu'en cours latérales ou arrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

253-2020

Demande de dérogation mineure – 2848-0115 Québec inc. – 90-96, route du Valinouët – Position préliminaire – 7591-90-3022.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue de 2842-0115 Québec inc., du 90-96, route du Valinouët, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 2.69 mètres dans la marge avant de 10 mètres:
- qui empiète de 1.49 mètre dans la marge arrière de 8 mètres;
- dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 12 degrés à celui maximum de 10 degrés;

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 11-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 16 novembre 2020 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de de 2842-0115 Québec inc., du 90-96, route du Valinouët, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal:

- qui empiète de 2.69 mètres dans la marge avant de 10 mètres;
- qui empiète de 1.49 mètre dans la marge arrière de 8 mètres;
- dont l'alignement a un angle par rapport à la rue supérieur de 12 degrés à celui maximum de 10 degrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

254-2020

Demande de dérogation mineure - Mme Julie Dufresne et M. François Boivin – 14, rue d'Innsbruck – Position préliminaire – 7590-27-9222.

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure reçue le 29 septembre 2020 de M. François Boivin, du 14, rue d'Innsbruck, visant à permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant alors que la norme le permet uniquement en cours latérales et arrière:

CONSIDÉRANT

que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 13-2020 le refus de la présente

demande:

CONSIDÉRANT

qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 16 novembre 2020 à 19 h.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. François Boivin, du 14, rue d'Innsbruck, visant à permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant alors que la norme le permet uniquement en cours latérales et arrière. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

255-2020 Comptoir multi-services – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Comptoir multi-service une aide financière de 9 000 \$ pour aider au bon fonctionnement de cet organisme pour l'année 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

256-2020 Camping – Portes et fenêtres – Soumission.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de *Portes et fenêtres LGC* au montant de 15 809,65 \$ (taxes incluses) pour l'achat et la pose de portes et fenêtres pour le bâtiment du camping Oasis. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

257-2020 Terrain de balle – Tableau indicateur.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de *Pointage Pro* au montant de 5 498,22 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un tableau indicateur pour le terrain de balle. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

258-2020 Club Caribou-Conscrit – Aide financière.

Il est proposé par M. conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde au Club Caribou-Conscrit une aide financière de 30% des coûts nécessaires à la protection d'une bleuetière dans laquelle circule le sentier du Club, jusqu'à un montant maximal de 5 000\$.

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

259-2020 Loisirs – Abolition du poste "employé d'aréna" et création du poste "employé-loisirs".

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le poste saisonnier d'employé d'aréna soit et est aboli et que celui d'employé-loisirs à temps plein soit créé au taux horaire de 22,50 \$, lequel poste est actuellement occupé par M. Rémi Tremblay, ce à quoi il consent. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

260-2020 Centraide – Adhésion – Renouvellement.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 500 \$ pour l'année 2020 à Centraide. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

261-2020 Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean – Adhésion – Renouvellement.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle son adhésion à Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean au coût de 210 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 1 septembre 2020, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, transmettant à la Municipalité le lien internet vers les résultats de l'Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal.
- 2) Le 9 septembre 2020, des membres de la Coalition biodiversité Non au Bti, transmettant à la Municipalité, des informations concernant l'utilisation du Bti pour le traitement contre les insectes piqueurs.
- 3) Le 9 septembre 2020, Mme Sabrina Marino, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, invitant la Municipalité à participer à l'appel de projets 2020-2021 au Programme de soutien à la démarche MADA.
- 4) Le 10 septembre 2020, M. Rémi Tremblay, du 102, 3° Chemin du Lac Sébastien, demandant à la Municipalité l'installation d'un lampadaire dans ce secteur.
- 5) Le 10 septembre 2020, Mme Nancy Klein, du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité de l'approbation du Règlement #503 (aqueduc Lac Clair embr. #12).
- 6) Le 14 septembre 2020, M. Benoît Charrette, du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informant la Municipalité que le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) entrera en vigueur progressivement à compter du 31 décembre 2020, lequel constituera un allégement important des procédures d'autorisation environnementale auxquelles les municipalités doivent se soumettre.

- 7) Le 16 septembre 2020, la municipalité de Larouche, transmettant à la Municipalité sa résolution par laquelle elle se positionne en faveur de l'élection du préfet par les maires des municipalités membres plutôt qu'au suffrage universel.
- 8) Le 18 septembre 2020, Centraide, sollicitant la contribution financière à cet organisme.
- 9) Le 18 septembre 2020, M. Pierre-Maurice Gagnon, président du Syndicat des producteurs de bois, informant la Municipalité, concernant différents sujets.
- 10) Le 22 septembre 2020, Mme Isabelle Munger, du Comité de la Pêche blanche du lac Lamothe, demandant à la Municipalité d'augmenter de 400\$ à 450\$ la participation de chaque propriétaire de chalet du site.
- Le 24 septembre 2020, Mme Marie-Ève Martel, du Regroupement Loisirs et sports, sollicitant le renouvellement de notre adhésion à cet organisme (210\$).
- Le 29 septembre 2020, la ville de St-Honoré, transmettant à la Municipalité sa résolution 288-2020 relative à la présence accrue d'orignaux dans la section du boulevard Martel comprise entre la rue Fabien et le chemin des Visons.

262-2020 Correspondance – Lac Lamothe.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe le Comité de la pêche blanche du lac Lamothe qu'elle accuse réception de la correspondance reçue; et informe également le comité de sa déception face à la position prise par l'assemblée générale annuelle et qu'il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de se laisser dicter la gestion de ses ressources humaines par les différents comités de bénévoles oeuvrant sur son territoire. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

263-2020 Entente intermunicipale – Autorisation – Fonds régions et ruralité.

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT

que les municipalités de Saint-Félix-d'Otis et de Saint-David-de-Falardeau désirent présenter un projet de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à participer au projet de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Motion de remerciements – M. Gilles Gauthier.

Mme le maire Catherine Morissette présente une motion de remerciements à l'intention de M. Gilles Gauthier qui a œuvré pour la Municipalité depuis 2006 et qui a récemment entrepris une retraite méritée, qu'on lui souhaite agréable, longue et en santé.

264-2020 Acceptation des comptes – Au 5 octobre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

38837 -	Roy, Marlène	551,40 \$
38838 -	Dépanneur St-David enr.	548,77
38839 -	Hydro Québec	1 652,65
38840 -	Ministre des Finances	126,47
38841 -	Bell mobilité inc.	424,84
38842 -	Dépanneur St-David enr.	211,68
38843 -	Fabrique Saint-Honoré	100,00
38844 -	Gestion Express inc.	5 000,00
38845 -	Ministre des finances	234,00
38846 -	Tremblay, André	33,05
38847 -	Boivin, Paul	143,72
38848 -	Hydro Québec	6 317,44
38849 -	Maison des jeunes Alaxion	400,00

38850 -	Vidéotron S.E.N.C.	140,69
38851 -	Ministre des finances	295,00
38852 -	Dépanneur St-David enr.	550,37
38853 -	Hydro Québec	2 318,40
38854 -	Ministre des finances	389 812,00
38855 -	Association des propriétaires du lac Gamelin	300,00
38856 -	Chevaliers de Colomb	5 600,00
38857 -	C.A.O. Les Amis Falardiens	150,00
38858 -	Hydro Québec	5 756,72
38859 -	Lapointe Frédéric	5 000,00
38860 -	Larouche Sylvie	86,22
38861 -	<u> </u>	700,00
38862 -	Vaillancourt Michel	330,93
38863 -	Vidéotron S.E.N.C.	236,20
38864 -	Développement Falardeau	40 000,00
38865 -	Fondation Lynda Gauthier	800,00
38866 -	Bell Canada	1 301,48
38867 -	Dépanneur St-David enr.	570,89
38868 -	9190-0738 Québec inc.	2 535,20
38869 -	Allard, Francine	392,51
38870 -	Archambault	469,19
	Astus inc.	144,87
38872 -	Atlantis pompe Ste-Foy inc.	43,05
38873 -	Axchem Canada ltd.	1 571,96
38874 -	Batterie spécialité	90,83
38875 -	Blackburn et Blackburn inc.	587,89
38876 -	Campagna-Lejeune, Maxime	149,46
38877 -	Caouette informatique inc.	1 275,73
38878 -	Capitale gestion financière	31,80
38879 -	Cégep de St-Laurent	1 488,93
38881 -	Centre du Bricoleur (Le)	1 237,55
38882 -	Chevaliers de Colomb	450,00
38883 -		22 805,57
38884 -	•	21 342,23
38885 -	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 566,18
	Construction S.R.B.	400,20
38887 -		448,40
38888 -		414,50
38889 -		2 443,22
38890 -	Desjardins environnement	287,44
38891 -	Devicom	25,65
38892 -		620,88
38893 -	,	114,90
38894 -		4 190,27
	Enviromax inc.	517,39
	Eurofins Environex	2 687,26
38897 -		143,72
	Excavation Claude Larouche inc.	22 393,64
	Extermination Tremblay et Lemieux inc.	528,89
38901 -	•	390,63
38902 -	• •	120,00
	Forestier N.S.R.	505,89
	Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	103,48
		.00, .0

38905 -	Fournitures de bureau M.S.	365,46
38906 -	Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	1 632,88
38907 -	Gazon Savard inc.	344,93
38908 -	Ger-Ro construction inc.	319 592,07
38909 -	Gestion des eaux P-A Gaudreault	1 130,00
38910 -	Gesticonfort inc.	14 373,50
38911 -	Imago structures	163,65
38912 -	Info page inc.	102,33
38913 -	. •	393,50
38914 -	Javel Bois-Franc inc.	980,88
38915 -	J. Sirois électrique inc.	61,91
38916 -	•	1 931,59
38917 -	Mallard, Jean-Philippe	2 875,62
38918 -	Ministère du Revenu du Québec	28 738,02
38919 -	Morissette, Catherine	30,23
38920 -	MRC du Fjord-du-Saguenay	34 470,95
38921 -	Municipalité de St-Ambroise	1 458,26
	Norda Stelo	1 274,64
	Nutrite Belle pelouse	934,18
38924 -	•	297,79
	Pic construction co. Ltée	542,17
	Pierre le Lettreur	653,07
38927 -	Pompe Saguenay	223,05
38928 -		952,86
	Produits sanitaires Belley	426,51
	Produits B.C.M. Itée	2 253,59
	Produits et services de la construction	36,56
	Produits sanitaires Lépine inc.	3,85
38933 -	Le Progrès, Le Quotidien	563,38
38934 -	Raymond Munger (1983) inc.	15 998,78
38935 -	Receveur général du Canada	11 684,84
	Régie des matières résiduelles	1 823,87
	Robert Boileau inc.	274,79
	Services Matrec	20 005,60
	Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
	Servitrol (1994) enr.	949,13
	Services sanitaires R. Bonneau inc.	186,84
	Société canadienne des postes	1 955,44
	S.P.I. sécurité inc.	1 003,25
38944 -		7 471,09
38945 -	•	6 898,50
	Station service Mercier et frères inc.	989,83
	States chemical solutions ltd	146,02
	Transporteurs en vrac de Chicoutimi	10 476,92
38949 -	•	5 910,85
38950 -	Tuvico	125,78
38951 -	Unigec inc.	17 160,02
	Urgence courrier colis Cargo inc.	380,80
	Usinage Z.M.M. inc.	632,37
	Variétés L.C.R. inc.	1 036,32
	WSP Canada inc.	14 303,72
-	VVOI Gariaua IIIG.	14 303,12

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 33).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MME CATHERINE MORISSETTE MAIRE

M. DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL